

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Comité de la Caisse des Ecoles de TREDREZ-LOCQUEMEAU

Séance du 4 septembre 2025

Date de la convocation : 28/08/2025
Nombre de membres afférents au comité : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 5
Date d'affichage : 09/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre septembre 2025 à 18h30,
Les membres du Comité de la Caisse des Ecoles de **TREDREZ-LOCQUEMEAU**, dûment
convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur
LE JEUNE, Président de la Caisse des Ecoles,

Etaient présents : LE JEUNE Joël, LE BON Mariannick, BUREAU Elise, L'HEVEDER Erwann, LE
HOUEROU Pierre,

Absents excusés : L'ESCOPE Jean-Paul, LE JEUNE Enora, FAYOL Eugénie, THOMAS Lucie,

Secrétaire de séance : Mariannick LEBON

DELIBERATION N°1 : TARIFS CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- augmente de 1 % par rapport à l'an dernier les tarifs, et fixe ainsi qu'il suit, les tarifs et les quotients
de la cantine, à compter du 01^{er} septembre 2025

.enfants par repas :

- quotient familial = < 1 000	1,00 euros
- quotient familial de 1 001 à 2 000	3.21 euros
- quotient familial <= 2 001	3.85 euros
enseignants par repas	5.24 euros

(moins la subvention de l'Education Nationale s'il y a lieu)

- personnel communal par repas	5.24 euros
- autres personnes par repas	6,91 euros

- **précise**, qu'afin d'éviter tout gaspillage, une régularité devra être instituée dans la prise des repas.

- **décide**, une réduction de 20 % sur la facturation pour 3 enfants et plus.

Joël LE JEUNE, Président

~~CAISSE DES ECOLES
22300 TREDREZ-LOCQUEMEAU~~

